

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

CR CR CR

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

CR CR CR

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Mayl's DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

CR CR CR

1B - PLAN DE CESSIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX : TARASCON

Monsieur J. J. DALL'ACQUA expose que, dans le cadre du plan de cession du patrimoine communal, la commune d'OLORON STE-MARIE s'est rapprochée de l'ensemble des agences immobilières de la commune.

Le 15 octobre 2014, l'agence immobilière Oloron Immobilier Finance nous a fait savoir que la S.C.I. Santa Cruz avait formulé une offre pour le bien « Bâtiment Tarascon » au prix fixé par les Domaines, à savoir 65 000 € nets vendeur, les frais d'agence en sus estimés à 5 % étant supportés directement par l'acquéreur.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui en découle,
- **PRECISE** que les frais inhérents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 06 novembre 2014.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



LE MAIRE

Hervé LUCBEREILH

